



Siège Social : 27 bd Joffre- 30300 BEAUCAIRE

Tél. 06.08.24.75.33 – mail : culturomi@free.fr

Site : <http://culturotheque.fr/>

Plan de déconfinement

(Elaboré d'après les consignes édictées par la FFRandonnée).

Consignes à Respecter obligatoirement pour la pratique de la Randonnée Pédestre ou pour toute sortie organisée par la Culturothèque.

Activités en salles interdites jusqu'à nouvel ordre.

Ces règles sont à compléter des Règlements Intérieurs de la Culturothèque déjà en vigueur.

PORT DU MASQUE	Obligatoire en situation de rapprochement inférieur à 1 m. Non conseillé pendant l'activité de randonnée.
Distanciations physique	Au moment des rdv, lors des sorties ou pauses avec masque : 1 m Distanciation à adapter en randonnée : <ul style="list-style-type: none">• 2 m entre chaque pratiquant pour une marche normale (<i>jusqu'à 4 km/heure</i>)• 5 m pour une marche rapide ou en côte.
Utilisation du gel hydroalcoolique	Obligatoire et régulièrement.
Si symptômes du COVID 19	Rester chez soi. Prévenir immédiatement l'animateur si des signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie groupe.
Kit sanitaire personnel	Obligatoire. Il sera composé de : <ul style="list-style-type: none">• 2 masques• gel hydroalcoolique• lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels• petit morceau de savon• 1 sac poubelle.
Matériels liés à la pratique	Utilisation du matériel personnel Echange de matériel entre participants interdit.
Durée de la pratique	L'animateur devra adapter la durée <ul style="list-style-type: none">• en fonction du programme prévu• ou de difficulté pouvant survenir au cours de la Randonnée ou de la Sortie.

<p>Co-voiturage</p>	<p>Pas de co-voiturage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un rdv du lieu de départ de la visite ou de la randonnée sera communiquée aux personnes inscrites.
<p>Espace de pratique</p>	<p>L'animateur, avant de proposer une randonnée, devra obligatoirement se renseigner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur les espaces ouverts et autorisés en fonction de la situation sanitaire du territoire. A vérifier et à respecter. • Dans tous les cas il devra favoriser la pratique sur de larges pistes pas très éloignées des lieux d'accès accessibles pour les secours.
<p>Partage de repas</p>	<p>A éviter.</p> <p>Si un pique-nique est organisé, chacun devra respecter la distanciation de 2 m (<i>1 m si port du masque</i>).</p>
<p>Nombre de personnes maximum</p>	<p>Un animateur ne pourra prendre avec lui que 9 personnes maximum.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il devra, de plus, désigner une personne qui sera chargée de faire respecter les distanciations physiques. <p>Chaque participant est tenu de respecter les consignes de l'Animateur et les consignes liées au plan de déconfinement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le non respect des consignes entraînera automatiquement, et définitivement son renvoi de l'Association.
<p>En cas d'accident</p>	<p>L'animateur devra porter un masque et se désinfecter les mains avant de s'approcher du blessé.</p> <p>Appeler les secours si nécessaire.</p> <p>Informez La Présidente au plus tôt.</p>